

3b1 - PLAN DE ZONAGE

JARZE VILLAGES

Commune déléguée : CHAUMONT-D'ANJOU

Bourg

Planche n° 31 / 69

| | Prescription | Arrêt | Approbation |
|-------------|--------------|------------|-------------|
| ÉLABORATION | 20/06/2019 | 07/11/2024 | |



**ANJOU
LOIR &
SARTHE**
communauté de communes

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

Zonage

A Limite du zonage

Prescriptions

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme
- Voie et chemin à conserver (chemin creux, chemin blanc...) ou à créer au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'Urbanisme
- Constructibilité interdite le long des grands axes routiers au titre des articles L. 111-6 à L.111-10 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L. 151-7 du Code de l'Urbanisme
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone rouge
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone bleue
- Périmètre d'Attente de projet d'Aménagement Global (expiration novembre 2030) au titre de l'article L. 151-41 5° du Code de l'Urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article L. 151-34 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis au risque effondrement (étude CEREMA)
- Secteur soumis au risque effondrement (étude Marcé)
- Zone non aedificandi
- Zone de nappe peu profonde

Éléments de patrimoine naturel et paysagers protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Mare et plan d'eau
- Boire
- Marge de recul le long des cours d'eau
- Zone humide protégée
- Arbre remarquable
- Haie, alignement d'arbres et talus
- Boisement

Éléments de patrimoine bâti et paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

- Édifice remarquable
- Élément de petit patrimoine
- Mur et muret
- Ensemble bâti remarquable
- Jardin et espace non-bâti
- Espace public végétalisé
- Parc et jardin remarquable

Informations

- Classement zonore des infrastructures terrestres (zones de bruit)
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Site patrimonial remarquable
- Site et sol pollués

Cadastre

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2024

- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger
- Limite communale

Liste des emplacements réservés :

| N° | Objet | Bénéficiaire | Commune | m² |
|------|--------------------------------|--------------|----------------|------|
| CHA1 | Voie - désenclavement | Commune | JARZE VILLAGES | 1868 |
| CHA2 | Voie - désenclavement | Commune | JARZE VILLAGES | 308 |
| CHA3 | Liaison douce | Commune | JARZE VILLAGES | 483 |
| CHA4 | Voie de contournement agricole | Commune | JARZE VILLAGES | 204 |
| CHA5 | Cheminement | Commune | JARZE VILLAGES | 82 |
| CHA6 | Cheminement | Commune | JARZE VILLAGES | 77 |

